

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Nettoyant Avant vidange Véhicule Hybride - 300mL

#### 1.2. Utilisations identifiées, pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour les moteurs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CLAS EQUIPEMENTS

contact@iclas.com

83 chemin de la Crouza

www.clas.com

73800 Chignin

FRANCE

Tel.: +33 (0)4 79 72 62 22

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.

#### Information supplémentaire

Numéro d'article: CO 1083

UFI : K9UT-M5GQ-0007-C8W1

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Toxicité pour la reproduction: Lact.

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycliques, < 2% Aromatics

Chlorparaffines C14-C28

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H362

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P260

Ne pas respirer Vapeur/Aérosol.

P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H304-H362-H412

**Conseils de prudence**

P101-P102-P301+P310-P331-P405-P501

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Caractérisation chimique**

Composants antifriction

Détergents, dispersants

Combinaison de substances synthétiques

Protecteur anti corrosion

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			70 - < 98 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28			< 3 %
	287-477-0		01-2119519269-33	
	Lact., Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H362 H400 H410 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**NETTOYANT AVANT VIDANGE VEHICULE HYBRIDE - 300ML  
CO 1083****Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcane, Isoalcane, Cyclique, < 2% Aromatique	70 - < 98 %
		par inhalation: CL50 = >5 ppm (gaz); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
85535-85-9	287-477-0	Chloroparaffines C14-C28	< 3 %
		par inhalation: CL50 = 48170 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4000 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après contact avec la peau**

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

ôter les lentilles de contact

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Après récupération de plus grande quantité de substance : Consulter un médecin.

**Après ingestion**

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Attention au danger d'inhalation

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction. Sable. Dioxyde de carbone (CO2). mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

### Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	Aromatique(s)

#### Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 180 - 220 °C

Point d'éclair: > 60 °C

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'auto-inflammation: > 200 °C

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) 20 hPa

Densité (à 20 °C): 0,790 - 0,820 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) insoluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycliques, < 2% Aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) gaz	CL50 >5 ppm	Rat		
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28				
	orale	DL50 4000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 4000 mg/kg	Rat		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 48170 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. (Chlorparaffines C14-C28)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**NETTOYANT AVANT VIDANGE VEHICULE HYBRIDE - 300ML  
CO 1083**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycliques, < 2% Aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,2 mg/l	96 h	Algues	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

faible potentiel d'accumulation biologique.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

**L'élimination des emballages contaminés**

Vider complètement l'emballage.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Désignation officielle de** -

**transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le** -

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**NETTOYANT AVANT VIDANGE VEHICULE HYBRIDE - 300ML  
CO 1083**

Date d'impression : 07.07.2022 Version : N°3 Révision : N°3

Page : 8/9

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

**Information supplémentaire**

Contient:

&gt; 30 % hydrocarbures, aliphatique.

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, &lt; 2% Aromatics

Chlorparaffines C14-C28

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Lact.; H362	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie





**Fiche de données de sécurité  
(Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH)**

**NETTOYANT AVANT VIDANGE VEHICULE HYBRIDE - 300ML  
CO 1083**

Date d'impression : 07.07.2022 Version : N°3 Révision : N°3

Page : 9/9

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*